

Circulaire temps partiel 2014-2015

Pour demander à travailler à temps partiel, changer de quotité ou être réintégré à temps complet en 2014-2015, consultez la circulaire du DASEN [>ICI<](#) sur notre site ou en pièce jointe

Les demandes de temps partiel de droit ou sur autorisation, de changement de quotité ou de réintégration à temps complet doivent être établies au moyen des imprimés de la circulaire et parvenir, **après avis et signature de votre IEN**, au service de la DPE1, **pour le lundi 7 avril**, au plus tard.

ALERTE !

Nous vous invitons à prendre connaissance du compte rendu du dernier groupe de travail à l'IA (en pièce jointe) qui comporte des **informations très importantes** sur les décisions de l'administration et **l'action efficace des représentants du personnel** concernant les règles des temps partiels de l'an prochain.

- ↪ Temps partiel et rythmes scolaires difficilement compatibles
- ↪ Des catégories de personnels « interdites » de temps partiels
- ↪ Menaces sur les temps partiel des directeurs et des enseignants spécialisés
- ↪ Diminution des prestations CAF du « libre choix d'activité »
- ↪ Obligation pour tous les collègues de renouveler leurs demandes de temps partiel pour l'an prochain

N'hésitez pas à contacter le syndicat pour tout problème ou question

07.62.54.13.13 ou 06.81.60.64.35 ou 06.13.71.37.25

N'oubliez pas de transmettre un double de votre demande aux élus du personnel du syndicat :

par mail à contact@snudifo13.org ou par courrier à SNUDI FO 13 13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE

Renforcer le syndicalisme indépendant ...

Pour être entendu et obtenir satisfaction sur ces revendications, il est important de **renforcer le syndicalisme libre et indépendant FORCE OUVRIERE**.

Le SNUDI FO 13 vous appelle à le rejoindre :

En 2014, j'adhère au SNUDI FO ! Cliquez sur l'image !

